



Direction

Fo192 **Formulaire relatif à la Charte de déontologie en matière de citations et d'exploitation de sources diverses**

Reconnaissant que le plagiat et le ghostwriting,

- sont considérés comme une faute grave, passible de sanctions académique et administrative de la part de la Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne (ci-après EESP),
- sont incompatibles avec les valeurs, les règlements et les objectifs de l'EESP, qui visent à acquérir des compétences professionnelles basées sur des savoirs validés par des mécanismes collectifs de vérification, qui impliquent à la fois honnêteté intellectuelle, indépendance, débat scientifique et transparence;

le-la soussigné-e déclare avoir pris connaissance de la Charte de déontologie en matière de citations et d'exploitation de sources diverses (Re191) de l'EESP et y adhérer.

Il-elle a pris conscience qu'une transgression des pratiques édictées dans la Charte de déontologie peut entraîner des sanctions de la part de l'EESP selon les cadres réglementaires de la HES-SO.

Nom et prénom:

Filière : Travail social Ergothérapie FC

Lieu / Date / Signature :

Le présent formulaire doit être rempli et dûment signé par toute personne s'engageant dans une formation dispensée à l'EESP; il vaut alors pour toute la durée des études.

Une fois signé, ce document est déposé au dossier de l'étudiant-e.